



PROJET DE BUDGET

pour l'exercice 2019

Rapport de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine, présenté par Madame Héloïse Bock, rapportrice

Composition de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine :

Mme Héloïse BOCK, présidente

MM. Maurice BAUER, Carlo De TOFFOLI, Guy FOETZ, François GEORGES, Mme Joanne GOEBBELS, M. Mike MATHIAS, Mme Martine MERGEN, MM. Mathis PROST, Roy REDING, Jean-Denis RISCHARD, Mmes Françoise SCHLINK, Berglind SIGURDARDOTTIR, M. Romain STEIN, Mme Sam TANSON, M. Jeff WIRTZ.

Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Relever les défis de demain en maintenant la qualité de vie.....	6
III. Compte de l'exercice 2017	14
IV. Budget rectifié de l'exercice 2018.....	16
V. Projet de budget pour l'exercice 2019	17
V.1 Le budget ordinaire	20
V.1.1 Recettes ordinaires	20
V.1.2 Dépenses ordinaires	22
V.2 Le budget extraordinaire	23
V.2.1 Recettes extraordinaires	23
V.2.2 Dépenses extraordinaires.....	24
VI. Conclusions	25
VII. Annexes	27

I. Introduction

Le contexte financier, économique et politique

Le monde fait actuellement face à des turbulences et des changements d'une ampleur inédite, qui constituent autant d'éléments d'incertitude ou de facteurs qui pourraient avoir un impact pour notre pays et pour la Ville à l'avenir. Pour n'en citer que les plus prégnants : les nombreuses zones de conflits et de guerre, le dérèglement climatique, les flux migratoires, la fin annoncée du multilatéralisme par la mise en cause de ses organismes et de ses traités ou accords constitutifs, la montée des populismes, les guerres commerciales, ...

Et, en Europe, d'autres événements ont déjà à l'heure actuelle des répercussions sur le Luxembourg, à savoir : le Brexit et ses conséquences, dont la relocalisation de sociétés et de personnes vers d'autres pays européens, y compris le Luxembourg, et le plan BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) initié par l'OCDE qui exige un renforcement physique local de la substance de sociétés.

Les destins du pays et de la Ville sont intimement liés, notamment à travers le financement provenant du Fonds de Dotation Globale des Communes (FDGC), qui atteint le montant de 466,3 millions d'euros dans le budget 2019 et constitue ainsi la majeure portion des recettes de la Ville. La prospérité de la Ville est tributaire de celle du pays tout entier, qui se veut dynamique, compétitif, ouvert, généreux, tolérant, multinational, multiculturel et multilingue. La Ville de Luxembourg est l'illustration même de ces valeurs.

Au cours des années antérieures, les rapports sur les projets de budget de la Ville faisaient état des éventuels effets et relents néfastes de la crise financière mondiale sur le pays ainsi que des mesures très volontaristes prises par la Ville pour mitiger, à son niveau, ces effets en gérant de manière rigoureuse ses dépenses de fonctionnement, tout en gardant à un niveau très élevé ses dépenses d'investissement, qui tirent la croissance et l'emploi.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie constante : sobriété du fonctionnement par des mesures de bonne gestion et réexamen systématique des postes de dépense, maintien de l'effort d'investissement en faveur de la modernisation et du développement de la Ville, notamment au regard de l'augmentation constante de sa population, aménagements et améliorations de tous ordres en faveur de la qualité de vie en ville.

L'objectif reste inchangé : anticiper et investir de manière dynamique pour préparer la Ville aux défis de demain et optimiser le fonctionnement de la commune, tout en maintenant voire en améliorant la qualité de vie des résidents et la qualité des services qui leur sont rendus.

Dans sa note de conjoncture 'flash' d'octobre 2018 intitulée « Une croissance perturbée », le Statec informe que la croissance économique du Luxembourg de 2014 à 2017 a été révisée à la baisse en raison de « phénomènes à caractère exceptionnel ayant pesé sur la performance de certaines branches, malgré un contexte conjoncturel globalement positif ». Pour 2018, le Statec estime que la progression finale du PIB sera proche de 3 %.

Pour ce qui est des finances de la Ville, le compte 2017 se solde avec un boni de 18,4 millions d'euros. Le budget rectifié 2018 prévoit un mali de 80,4 millions.

Le projet de budget 2019 se situe dans le cadre de la déclaration échevinale 2017-2023. En l'absence d'une circulaire ministérielle dédiée adressée aux communes, il est basé sur les prévisions de la circulaire ministérielle de janvier 2018 relative à l'établissement du plan pluriannuel de financement.

Le budget 2019 prévoit un solde global négatif de 53,5 millions d'euros.

Il convient de noter qu'il est prévu que les recettes ordinaires progressent de 9,9 % et les recettes extraordinaires de 6,3 %.

Les dépenses ordinaires continuent de croître à un rythme organique en ligne avec la croissance de la population de la Ville pour passer de 563,2 millions d'euros au budget rectifié 2018 à 568,5 millions au budget 2019. La politique en matière de dépenses ordinaires se situe dans la continuation des budgets des années précédentes, y compris en ce qui concerne le soutien des activités dans les domaines sportif, associatif et social.

En ce qui concerne les dépenses, il y a lieu de relever surtout les niveaux de plus en plus élevés des budgets d'investissement. Les dépenses extraordinaires - dont certains postes les plus importants sont détaillés dans la section II du présent rapport - s'élèvent à 248,6 millions d'euros au compte 2017, à 317,7 millions au budget rectifié 2018, et les prévisions pour 2019 les situent à 361,3 millions.

Le projet de budget

Lors d'une première réunion le 8 novembre 2018, la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine a désigné la soussignée rapportrice du projet de budget pour l'exercice 2019, du budget rectifié pour l'exercice 2018 et du compte de l'exercice 2017.

La commission s'est réunie les 13, 15 et 20 novembre pour examiner les chiffres-clés, entendre Madame le Bourgmestre et Mesdames et Messieurs les Échevins en leurs explications sur le projet de budget 2019 et débattre des propositions budgétaires.

La soussignée a soumis le projet de rapport à la commission pour analyse et discussion le 26 novembre 2018. Le rapport de la commission a été adopté à la majorité des voix des membres présents le même jour.

La rapportrice remercie les membres de la commission pour leurs remarques et critiques constructives, et la directrice et les collaborateurs du service des finances communales pour leur aide précieuse.

La rapportrice remercie également tous les membres du personnel de la Ville qui ont contribué à la préparation du budget des différents services.

Enfin, la rapportrice souhaite profiter de cette occasion pour remercier – au nom de toute la commission - le directeur du service des finances, M. Kuffer, qui s'apprête à partir en retraite, pour ses excellents et loyaux services tout au long de sa longue carrière auprès de la Ville.

II. Relever les défis de demain en maintenant la qualité de vie

Le défi principal de la Ville de Luxembourg pour les années à venir reste celui de garantir la mise en place et la modernisation des infrastructures requises pour satisfaire les besoins d'une population en spectaculaire augmentation.

Ce défi, la Ville le relève avec détermination depuis nombre d'années, d'une part, en maintenant le niveau des dépenses ordinaires en ligne avec celui des budgets des années précédentes, y compris en ce qui concerne le soutien indispensable des activités dans les domaines sportif, associatif et social.

D'autre part, comme l'illustre notamment le tableau ci-dessous qui reprend l'évolution des dépenses d'investissement depuis 2013 pour les volets bâtiments, infrastructures et réseaux, il y a lieu de souligner que la Ville investit de manière très ambitieuse dans la préparation du futur.

<i>en millions euros</i>	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	B voté 2018	BR2018	B2019	B2019/ C2013
Bâtiments	53,22	59,80	56,11	78,54	89,57	135,97	115,16	137,38	258%
<i>dont acquisitions immobilières</i>	3,55	6,63	6,43	18,47	3,81	7,00	3,00	3,00	
Bâtiments hors acquisitions	49,67	53,17	49,68	60,07	85,76	128,97	112,16	134,38	271%
Infrastructures	20,32	22,63	25,57	57,54	56,54	64,78	78,13	84,03	414%
<i>dont terrains</i>	6,50	5,87	3,32	33,92	17,58	5,00	33,00	5,00	
Infrastructures hors acquisitions terrains	13,81	16,76	22,25	23,61	38,96	59,78	45,13	79,03	572%
Réseaux	23,74	30,56	29,91	46,60	41,98	72,05	72,28	79,35	334%
TOTAL y compris terrains et immeubles	97,27	113,00	111,58	182,68	188,09	272,80	265,57	300,75	309%
TOTAL sans acq. terrains et immeubles	87,22	100,50	101,84	130,28	166,70	260,80	229,57	292,75	336%

En effet, pour réussir ce pari et maîtriser la situation de croissance, il est indispensable d'anticiper les besoins et d'assurer une excellente planification, mais aussi de veiller à une exécution rapide, tout en maintenant la haute qualité de vie dont jouissent les résidents de la Ville.

Les dépenses extraordinaires s'élèveront à 361,3 millions d'euros en 2019. Les volets bâtiments (137,4 millions), infrastructures (84,0 millions), réseaux (79,3 millions) et équipements/véhicules (34,5 millions) représentent les montants les plus élevés.

Dans les dépenses extraordinaires, il y a lieu de relever le poste des dépenses considérables dans le domaine de la canalisation. Ainsi, les réseaux de canalisation se chiffrent au budget 2019 à 51,2 millions, dont 5,5 millions pour le collecteur Bonnevoie-Beggen et 5,1 millions pour l'extension et les nouveaux traitements de la station d'épuration à Beggen.

D'après les explications reçues par la commission des finances concernant le budget 2019, les travaux d'envergure sont dus à la nécessité (i) de renouveler les canalisations vieillissantes, y compris au niveau des grands axes, et (ii) d'augmenter les capacités en raison, d'un côté, des changements climatiques qui entraînent des pluies changeantes et ponctuellement diluviennes et, d'un autre côté, de l'accroissement de la population. Les travaux de canalisation sont donc indispensables. Il est indéniable que ces travaux ont un impact non négligeable sur la vie en Ville et qu'ils testent par moments la patience de ses habitants et des visiteurs, notamment en termes de mobilité. La Ville veille constamment et avec diligence à la coordination de ces travaux avec d'autres acteurs en charge de réseaux afin d'éviter au maximum les désagréments pour les citoyens. Compte tenu néanmoins de l'ampleur des chantiers dans leur totalité, la question se pose s'il est envisageable et utile d'accélérer la réalisation des travaux, éventuellement en concentrant les interventions sur une ou plusieurs zones géographiques et/ou en introduisant systématiquement une demande pour travailler avec deux équipes journalières en relais sur les grands axes, tel que cela a été autorisé pour le chantier du tram.

D'autres dépenses sont liées aux enjeux principaux auxquels la Ville doit faire face notamment dans les domaines de la mobilité, des enfants, de l'intégration, du logement, du sport, des loisirs et de la culture.

Certains projets d'une importance particulière concernant les principaux postes du budget d'investissement 2019 sont repris ci-dessous.

Mobilité et chantiers

- Dans le domaine de la mobilité, il y a lieu de noter les projets d'envergure suivants inscrits au budget 2019 :
 - parkings Knuedler, Neipperg, P&R Kockelscheuer (24,5 millions),
 - réseau routier Ban de Gasperich (5,2 millions),
 - acquisition d'autobus (12,8 millions).

La rénovation et l'extension des parkings susmentionnés au centre-ville et dans le quartier de la Gare sont effectués dans l'optique d'assurer le maintien de la compétitivité du commerce et l'attractivité des surfaces de bureaux dans ces zones dans le futur, tandis que le Park & Ride de Kockelscheuer, d'une capacité de 2.000 places, permettra de maîtriser une partie de la circulation automobile vers le nouveau quartier de la Cloche d'Or en assurant le transfert vers le réseau de transports publics à cet endroit. Il permettra également de desservir le futur stade de football. La Ville deviendra propriétaire du parking après la réception définitive et après remboursement des frais de réalisation dudit parking jusqu'à concurrence d'un plafond de 32 millions d'euros. En outre, les investissements dans le réseau routier du Ban de Gasperich accompagnent également le développement de ce nouveau quartier mixte.

La Ville continue aussi d'investir pour mettre en œuvre une politique de mobilité alliant transport public, mobilité douce et circulation en voiture.

Dans ce cadre, il y a lieu de noter l'acquisition de 43 autobus électriques ou hybrides modernes qui auront pour effet de réduire l'empreinte carbone et de diminuer les nuisances sonores.

- Par ailleurs, le Luxembourg est bien connu pour être un pays de cyclistes de talent et où le sport cycliste est largement pratiqué. Or, force est aussi de constater que de plus en plus de personnes choisissent de se déplacer à vélo en ville, y compris pour les déplacements professionnels quotidiens.

Dans ce cadre, l'introduction de Vel'oh électriques est à saluer, étant donné que la circulation à vélo dans une ville qui présente une topographie accidentée en sera facilitée.

Avec cette nouvelle offre, les déplacements effectués à vélo devraient augmenter de façon notable. L'utilisation de trottinettes électriques, de Segways et autres engins de ce type pour se déplacer croît également de jour en jour, appuyée par une offre de location d'acteurs privés qui ont l'intention de déployer leurs activités sur le territoire de la Ville.

Compte tenu du succès prévisible des Vel'oh électriques disponibles à un tarif très abordable et de l'utilisation accrue d'autres moyens de déplacement électriques, la rapportrice souhaite souligner l'importance de la mise en place rapide d'infrastructures de mobilité douce sécurisées, telle que prévue dans la déclaration échevinale 2017-2023. La bonne cohabitation entre les usagers de la route doit reposer sur des infrastructures adéquates, car le seul principe du respect mutuel ne permettra pas d'éviter des situations dangereuses ou des accidents, surtout en présence des nouveaux moyens de déplacement plus rapides.

Une piste cyclable dédiée longera le tracé du tram à travers la Ville, mais cette piste ne sera achevée que dans quelques années. Cependant, il est prévisible que ce tracé sera insuffisant pour absorber le trafic des moyens de mobilité douce électriques et rapides qui inondent le marché et qui séduisent de plus en plus d'utilisateurs. Compte tenu aussi de la responsabilité de la Ville d'assurer la sécurité des usagers de moyens de mobilité douce, dont celle des enfants, il faudra redoubler d'efforts pour mettre en place rapidement des pistes cyclables sécurisées et en nombre suffisant. Il conviendra de prévoir le plus possible des pistes surélevées à l'instar de la piste cyclable qui se trouve sur le boulevard Roosevelt ou, à tout le moins, séparées de la route afin de permettre aussi à nos enfants et aux familles de circuler sans danger à vélo.

- Dans la foulée de l'énorme succès de l'ascenseur du Pfaffenthal, la Ville planifie de construire un pont destiné à la mobilité douce reliant le quartier de Cents avec celui de Weimershof et en combinant le pont avec un ascenseur reliant le quartier de

Neudorf. La commission des finances a été informée de la difficulté de trouver des terrains appropriés qui permettent la réalisation du projet.

Dans ce contexte, la rapportrice s'est permis de poser la question de la faisabilité technique d'un pont pour la mobilité douce qui relierait les quartiers de Bonnevoie, Gare, Hollerich, etc. au Kirchberg en passant par Cents à partir de l'hôtel Sofitel vers le terrain de l'INS et en repartant vers Kirchberg, soit en accrochant une structure au pont ferroviaire soit en empruntant un autre tracé. Un tel pont permettrait de relier plusieurs quartiers, de raccourcir significativement le trajet piéton ou cycliste des quartiers Bonnevoie, Gare, Hollerich, vers Kirchberg et de décharger le Pont Grande-Duchesse Charlotte (Pont Rouge), dont la capacité deviendra vraisemblablement insuffisante si la population de la Ville continue de croître. Un design futuriste permettrait d'en faire une attraction touristique au même titre que le pont pour vélos sous le Pont Adolphe ou l'ascenseur du Pfaffenthal. Cette idée pourrait être évoquée lors d'une réunion entre la Ville et l'État.

- En ce qui concerne la circulation à pied, le budget 2019 prévoit 750.000 euros d'investissement au titre de la mise en œuvre de zones 30 devant certaines écoles et d'un concept piétons.

Les travaux pour améliorer la circulation piétonne sont louables, compte tenu de son importance en termes de qualité de vie en ville. Lors de la mandature précédente, le collège échevinal avait fait établir un plan piétons. Il serait utile d'informer le conseil communal, et plus largement le public, sur sa mise en œuvre. À l'instar d'autres villes, il y aura lieu de procéder à un examen des chemins piétonniers et des trottoirs existants pour voir quelles améliorations pourraient être apportées au niveau de l'élargissement des trottoirs dans les zones à dense circulation, des poteaux de signalisation et/ou du placement adéquat des boîtes techniques, poteaux et autre mobilier urbain pour faciliter les déplacements à pied. Il est prévu par ailleurs que la Ville procède à la remise en état de certains chemins piétonniers et escaliers qui relient des quartiers entre eux pour encourager leur utilisation.

En outre, on constate trop souvent que des équipements de chantiers (barrières, panneaux de signalisation, etc.) traînent pendant les chantiers et encore longtemps après leur achèvement et encombrant inutilement le trottoir et/ou la chaussée. Il faudrait envisager de créer une équipe qui serait responsable de repérer ces équipements et de les enlever ou de les faire enlever par leur propriétaire.

- Enfin, il y a lieu de noter qu'aux projets indispensables de construction ainsi que de renouvellement ou d'extension des réseaux de la Ville - qui représentent autant de chantiers - s'ajoutent un certain nombre de projets d'envergure qui sont réalisés sous la responsabilité de l'État et de Luxtram S.A.

Parmi ceux-ci, les travaux de rénovation du Viaduc et l'extension du tram à travers le centre-ville et le quartier de la Gare auront un impact considérable sur la qualité de vie en ville, et en particulier sur la mobilité, qu'il conviendra d'accompagner et de maîtriser au mieux.

Attractivité de l'école publique et intégration

- La Ville continue d'investir de manière conséquente dans les infrastructures destinées à l'éducation et à l'encadrement des enfants. Au budget 2019, il y a lieu de citer les chiffres suivants :
 - 4 crèches (7,3 millions),
 - transformation et agrandissement de l'école de Cessange (4,5 millions),
 - école, hall sportif avec bassin de natation et parking rue Kauffman à Cents (10,0 millions),
 - projet d'extension de l'école rue Anne Beffort à Kirchberg (50.000 euros),
 - projet de construction d'une nouvelle école rue Adolphe Fischer à la Gare pour remplacer l'ancienne construction en préfabriqué (50.000 euros).
- De manière plus globale, l'école publique joue un rôle fondamental pour l'avenir de nos enfants et de notre société. Elle joue également un rôle crucial pour l'intégration des enfants non-luxembourgeois, intégration qui joue un rôle primordial pour l'avenir de l'école publique et la cohésion sociale du pays. Les parents non-germanophones, en particulier, ne sont pas en mesure d'aider leur enfant à domicile. La Ville s'est engagée à assurer une aide aux devoirs et des cours d'appui.

Pour atteindre cet objectif, il est urgent de mettre en place des modalités claires qui doivent être d'application dans toutes les écoles et dont les parents devront être informés de manière transparente avant le début de l'année scolaire. Ces mesures sont indispensables pour éviter que des élèves accumulent des retards d'apprentissage que l'on ne peut plus combler. Elles sont également inéluctables pour garantir l'attractivité de l'école publique luxembourgeoise. Seul un système tenant également compte des besoins des élèves dans toutes les écoles assurera l'égalité des chances pour chaque enfant, sachant que la nécessité de planification et d'encadrement, au moins sur le plan organisationnel, des devoirs existe pour tous les enfants fréquentant les foyers scolaires. Dans ce contexte, le regroupement sur un site de l'école et du foyer scolaire participera à la possibilité d'assurer un meilleur encadrement des enfants. La commission des finances a également noté les plans du collège échevinal en vue de clarifier de manière urgente les modalités de coopération entre les écoles et les foyers scolaires dans le sens d'une garantie de la primauté de l'intérêt de nos enfants. Dans ce cadre, il faudra impérativement clarifier la mission poursuivie et le mode de fonctionnement applicable pour les foyers scolaires pour assurer une uniformité d'approche et éviter le tourisme scolaire.

Le développement d'un site internet pour les écoles est une excellente initiative de communication et de transparence qu'il y a lieu de saluer. Le choix des parents sera néanmoins orienté en définitive par ce qui se passe concrètement à l'école et dans le foyer scolaire et par l'assurance de la qualité de l'encadrement offert. Dans ce contexte, la clarification de l'offre effective en termes de cours d'appui et d'aide aux devoirs, y compris simplement leur encadrement, dans chaque établissement sera un élément déterminant pour favoriser le choix de l'école publique ainsi que pour garantir un niveau scolaire adéquat et une intégration sociale réussie.

Logement

- En ce qui concerne le logement, il y a lieu de noter plus particulièrement les travaux de lancement des deux projets d'envergure suivants :
 - le concours européen pour le concept urbanistique pour le quartier de la route d'Arlon (400.000 euros), et
 - le développement d'un quartier écologique aux portes de Hollerich (350.000 euros).

Ces projets créeront une capacité supplémentaire significative en termes de logement.

Il y a lieu ici de noter que le développement de la route d'Arlon est lié à la démolition et à la reconstruction des infrastructures existantes implantées sur le terrain concerné, prévu comme suit au budget 2019 :

- nouveau centre de recyclage à Merl (2,2 millions),
 - études concernant un nouveau complexe sportif avec stade d'athlétisme et terrain de foot à Hamm (200.000 euros).
- En cohérence avec la priorité donnée au niveau national au logement, la Ville poursuit dans le budget 2019 sa politique de développement de logements sociaux et à prix abordable (20,2 millions). L'expérience de ces dernières années a montré que d'aucuns n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir un logement. Il est donc important de mettre aussi l'accent sur le logement locatif, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de vivre dans un logement décent. Il y a lieu de relever également à cet endroit que le collège échevinal exerce régulièrement son droit de préemption pour l'acquisition de terrains dans le but de pouvoir augmenter l'offre de logements.

Sport, loisirs et culture

- La qualité de vie en ville passe également par la mise à disposition d'infrastructures de sport, de loisirs et culturelles en nombre suffisant. Ces infrastructures sont également autant d'éléments favorisant l'intégration des nouveaux résidents. Au budget 2019, les chiffres suivants sont à noter :

*Sports :

- stade national de football et de rugby (23,5 millions),
- études concernant un nouveau complexe sportif avec stade d'athlétisme et terrain de foot à Hamm (200.000 euros).

Le budget 2019 reflète le fait que la Ville investit dans le sport. À noter que le nouveau stade de football et de rugby à Kockelscheuer aura une capacité d'accueil de 9.385 places assises couvertes pour spectateurs et est construit aux normes FIFA/UEFA (catégorie 4) et aux normes World Rugby en vigueur. Du côté est du stade, une aire pourra être exploitée comme place multifonctionnelle pour accueillir +/-15.000 personnes en fonction du type de manifestation. L'achèvement des travaux est prévue pour fin 2019.

*Loisirs :

- parc du Ban de Gasperich (5,2 millions),
- renaturation de la Pétrusse (parc) (600.000 euros).

Dans le contexte du développement urbain au sud-ouest de la Ville de Luxembourg, un parc d'une emprise de 16,6 ha incluant entre autres un étang de 7000 m², une multitude d'équipements de loisirs ainsi que des éléments de récréation sera aménagé au ban de Gasperich. En plus, il sera procédé à la renaturation de la rivière Drosbach et à la plantation d'une multitude d'arbres indigènes pour augmenter l'attractivité des aménagements. Le parc sera accessible par un réseau de chemins ramifiés (partiellement sur pilotis le long de la Drosbach, partiellement à revêtement perméable) d'une longueur de 4,5 km.

Le projet de renaturation du parc de la Pétrusse sera réalisée en vue de la LUGA 2023, une grande exposition horticole qui s'y tiendra sous réserve que les travaux soient achevés à temps. Il est cependant important de noter la fréquentation très élevée du parc de la Pétrusse par tous types d'usagers. Les travaux de renaturation devraient s'effectuer de telle manière que le parc puisse rester accessible en permanence pendant la durée des travaux et que les accès au parc, un véritable 'poumon d'air frais', ne soient pas condamnés pendant la durée des travaux.

Un autre projet concernant la construction d'une piscine en plein air continue de figurer au budget 2019 avec 40.000 euros. La commission des finances a été informée que la recherche d'un terrain adéquat est en cours. Compte tenu de l'attractivité d'une telle offre de loisirs en plein air, le démarrage de ce projet réjouira grands et petits habitants de la Ville, et tous les efforts consentis pour trouver l'emplacement approprié sont à saluer.

*Culture :

Les projets d'investissement suivants contribueront au rayonnement indispensable de la culture, qui représente également un important facteur d'intégration et de cohésion sociale dans notre pays multiculturel :

- aménagement de l'annexe du musée rue du Saint Esprit (1,3 millions),
- transformation de l'ancienne menuiserie Drescher en centre culturel et lieu de répétition pour groupes musicaux (1,6 millions),
- achat d'équipements pour assister le personnel pour les changements de scènes (1,0 million).

Autres projets d'investissement d'envergure

Les autres projets d'infrastructures et de bâtiments d'envergure du budget 2019 sont les suivants :

- Centre national d'incendie et de secours (CNIS) (26,3 millions),
- nouveau centre de recyclage à Merl (2,2 millions),
- nouveau bâtiment pour le service cimetière à Merl (2,5 millions),
- nouveau bâtiment pour le service architecte/maintenance à Neudorf (5,5 millions),
- nouveau bâtiment pour le service des sports à Kockelscheuer (5,5 millions),
- extension du bâtiment administratif à la rocade de Bonnevoie (150.000 euros).

Dans le cadre de la réforme de 2018 des services de secours, le CNIS regroupera l'état-major des sapeurs-pompiers et de la protection civile sur un terrain de 5,2 hectares appartenant à la Ville de Luxembourg. Le CNIS comprendra, entre autres :

- dans une zone I : le Centre d'incendie et de secours, la partie pompiers volontaires, l'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, l'Institut national de formation des secours, le Central des secours d'urgence 112, et
- dans une zone II : des halls d'entraînement et des installations à la pointe de la technologie pour permettre la formation continue des pompiers.

La fin des travaux est prévue pour 2020.

Par ailleurs, les nouveaux bâtiments pour les différents services susmentionnés permettront aux services concernés de disposer de l'espace et des équipements modernes requis afin de continuer de fonctionner de manière optimale en vue d'assurer les services aux citoyens dont ils ont la charge.

III. Compte de l'exercice 2017

en mio €

Recettes ordinaires	714,7
Dépenses ordinaires	530,5
Solde ordinaire	184,2
Recettes extraordinaires	82,8
Dépenses extraordinaires	248,6
Solde extraordinaire	- 165,8
Résultat exercice	18,4

Le budget initial 2017 se soldait avec un déficit de 83,4 millions d'euros, le budget rectifié 2017 avec un déficit de 50,8 millions et le compte 2017 est clôturé avec un résultat positif de 18,4 millions.

Les raisons principales de ce résultat sont que les recettes ordinaires ont été supérieures aux prévisions et les dépenses extraordinaires se situent nettement en-dessous du niveau prévu. Les recettes ordinaires se chiffrent à 714,7 millions et les dépenses ordinaires à 530,5 millions. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 82,8 millions et les dépenses extraordinaires à 248,5 millions. A noter que le fonds de réserve a pu être doté de 18 millions.

Au niveau des recettes ordinaires, la réforme des finances communales montre ses effets pour la première fois. Le Fonds Communal de Dotation Financière n'existe plus et le Fonds de Dotation Globale des Communes est introduit. Les deux recettes majeures, ICC et FCDF/FDGC évoluent de 415,4 millions en 2015 à 461,9 millions en 2016 et à 462,7 millions en 2017.

À partir de 2017, les communes ne paient plus 1/3 du personnel enseignant, ce qui représente une économie annuelle de quelque 17 millions pour la Ville. Les frais de personnel, hors enseignants, ainsi que les autres dépenses progressent autour des 4 %.

En tant que recette extraordinaire unique, il faut mentionner la vente du terrain rue Mercier à l'État pour la construction de la Cité Sociale (10 millions) et le remboursement unique de SIDOR (8,6 millions).

Les dépenses extraordinaires 2017 sont inférieures à celles de 2016. Il est rappelé qu'en 2016, il y avait des paiements exceptionnels, dont 50 millions pour Luxtram et 52,4 millions pour l'acquisition de bâtiments et terrains, tels ceux de Villeroy & Boch

au Rollingergrund, l'immeuble pour l'Office social et le service Logement dans la rue de Strasbourg ou encore le terrain rue Verte à Cessange. En 2017, ce sont surtout les terrains acquis à Hamm « Im Kirchengrund » (17,6 millions) qui expliquent le niveau élevé des acquisitions foncières.

Les coûts des projets de construction, de réseaux et d'infrastructures augmentent de manière significative au fil des ans (voir tableau page 5 pour l'évolution de ces postes depuis l'adoption du nouveau plan comptable en 2013).

IV. Budget rectifié de l'exercice 2018

en mio €

	B2018	BR2018	B2018 VS BR2018
Recettes ordinaires	694,9	711,5	+2,4 %
Dépenses ordinaires	553,6	563,3	+1,8 %
Solde ordinaire	141,3	148,2	+4,9 %
Recettes extraordinaires	107,3	89,1	-17,0 %
Dépenses extraordinaires	335,3	317,7	-5,2 %
Solde extraordinaire	-228,0	-228,6	+0,3 %
Résultat exercice	- 86,7	- 80,4	

Les recettes ordinaires ont évolué de 694,9 millions d'euros au budget 2018 à 711,5 millions. Cette augmentation s'explique essentiellement par la surtaxe communale sur les droits d'enregistrement dans le contexte des mutations immobilières qui se situe 15 millions au-dessus des prévisions. Les dépenses ordinaires ont progressé de 553,6 millions au budget 2018 à 563,3 millions au budget rectifié.

Les recettes extraordinaires au budget rectifié sont en diminution, la vente du terrain rue Mercier (Cité Sociale à la Gare) ayant été comptabilisée sur l'exercice 2017. Les dépenses extraordinaires baissent de 335,3 millions à 317,7 millions au budget rectifié. Malgré cette diminution, le crédit relatif à l'acquisition de terrains, prévu avec 5 millions au budget, a été augmenté à 33 millions au budget rectifié.

Le budget 2018 prévoyait un résultat négatif de 86,7 millions, tandis que le résultat du budget rectifié s'est légèrement amélioré pour se solder avec un déficit de 80,4 millions.

V. Projet de budget pour l'exercice 2019

en mio €

Recettes ordinaires	781,6
Dépenses ordinaires	568,5
Solde ordinaire	213,1
Recettes extraordinaires	94,7
Dépenses extraordinaires	361,3
Solde extraordinaire	-266,6
Résultat exercice	- 53,5

Les recettes ordinaires se chiffrent à 781,6 millions d'euros, les dépenses ordinaires s'élèvent à 568,5 millions, ce qui permet de présenter un boni ordinaire de 213,1 millions.

Les recettes extraordinaires sont estimées à 94,7 millions et les dépenses extraordinaires sont prévues à hauteur de 361,3 millions. Le déficit extraordinaire est de 266,6 millions.

Le budget 2019 de la Ville prévoit un résultat négatif de 53,5 millions.

Suite aux élections législatives d'octobre de cette année, le nouveau Gouvernement ne s'est pas encore formé et le Ministère de l'Intérieur n'a pas publié de circulaire budgétaire relative à l'établissement du budget des communes, qui d'habitude reprend les prévisions du Ministère concernant l'environnement économique, et notamment l'évolution prévisionnelle des deux recettes majeures des communes. Pour l'établissement du budget 2019, la Ville s'est basée sur les prévisions de la circulaire ministérielle de janvier 2018 relative à l'établissement du plan pluriannuel de financement, qui prévoyait une progression de 13,8 % pour l'impôt commercial par rapport à 2017 et de 14,1 % pour le Fonds de Dotation Globale de Communes également par rapport à 2017.

en mio €

	C2017	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
Recettes ordinaires	714,7	711,5	781,6	+9,9 %
Dépenses ordinaires	530,5	563,3	568,5	+0,9 %
Boni ordinaire	184,2	148,2	213,1	+43,8 %
Recettes extraordinaires	82,8	89,1	94,7	+6,3 %
Dépenses extraordinaires	248,6	317,7	361,3	+13,7 %
Boni extraordinaire				
Déficit extraordinaire	-165,8	-228,6	-266,6	+16,6 %
Boni général	18,4			
Déficit général		- 80,4	-53,5	

Le tableau ci-avant permet de retracer l'évolution du budget 2019 par rapport au compte 2017 et au budget rectifié 2018.

En comparant le budget 2019 par rapport au budget rectifié 2018, les recettes ordinaires connaissent une croissance soutenue (+9,9 %) expliquée essentiellement par des recettes d'impôt commercial élevées et une forte hausse des revenus provenant du Fonds de Dotation Globale des Communes (FDGC). L'impôt commercial et les revenus du FDGC estimée au budget 2019 atteignent un niveau exceptionnel.

Les recettes de l'ICC et du FDGC ont dépassé au compte 2017 les estimations budgétaires.

Les dépenses ordinaires renseignent quant à elles une hausse modérée (+0,9 %), mais celle-ci est à relativiser du fait du transfert du service Incendie vers le nouveau Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours.

Par conséquent le boni ordinaire se solde par une forte hausse de +43,8 % par rapport au budget rectifié 2018.

En ce qui concerne les recettes extraordinaires, ces dernières connaissent une augmentation plus modérée (+6,3 %) tandis que les dépenses extraordinaires sont de nouveau en forte augmentation. (+13,7 %), notamment pour les postes bâtiments, infrastructures, réseaux et équipements et véhicules ce qui démontrent la volonté politique de continuer à augmenter les investissements qui sont déjà à un niveau élevé.

Enfin, le résultat général du compte 2017 présente un solde positif de 18,4 millions, le budget rectifié prévoit un résultat négatif de 80,4 millions et finalement le budget 2019 se solde par un déficit de 53,5 millions.

V.1 Le budget ordinaire

V.1.1 Recettes ordinaires

en mio €

	C2017	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
Fonds de Dotation Globale (FDGC)	408,7	400,9	466,3	16,3 %
Impôt Commercial Communal (ICC)	54,0	52,2	61,5	+17,8 %
Vente d'électricité, de chaleur et d'eau	27,7	29,2	30,1	+3,1 %
Surtaxe communale	22,4	30,0	24,5	-18,3 %
Canalisation, épuration des eaux usées	21,6	22,3	22,3	0,0 %
Participations au déficit	20,4	21,2	21,4	+1,1 %
Enlèvement, destruction et recyclage des déchets	18,1	18,6	18,7	+0,5 %
Loyers et charges d'emplacements de stationnement	16,5	15,4	15,5	+0,4 %
Impôt foncier	14,7	14,4	14,8	+2,7 %
Autres	110,7	107,3	106,5	-0,7 %
Total des recettes ordinaires	714,7	711,5	781,6	+9,9 %

Des rentrées d'impôt commercial élevées (+17,8 %) et des revenus en forte hausse provenant du Fonds de Dotation Globale des Communes (FDGC) (+16,3 %), comme déjà mentionnés précédemment, expliquent la forte hausse des recettes ordinaires du budget 2019 par rapport au budget rectifié 2018.

La prévision pour la recette de la surtaxe communale est moins élevée en 2019, la Ville estimant que l'année 2018 a été relativement exceptionnelle, une vente immobilière d'octobre ayant engendré, à elle seule, une surtaxe de 5,0 millions d'euros. Ceci explique l'inscription du montant de 30,0 millions au budget rectifié 2018.

	2016	2017 après réforme	B2018	BR2018 après réforme	B2019
Impôt Commercial Communal					
Toutes les communes	710,3	122,1	127,0	127,0	139,0
Ville	226,8	54,0	52,2	52,2	61,5
Part de la Ville en %	31,9 %	44,2 %	41,1 %	41,1 %	44,2 %

Fonds Communal de Dotation Financière / Fonds de Dotation Globale					
Toutes les communes	1.045,2	1.679,3	1.720,8	1.720,8	1.915,7
Ville	235,1	408,7	400,9	400,9	466,3
Part de la Ville en %	22,5 %	24,3 %	23,3 %	23,3 %	23,3 %

ICC + FCDF / FDGC					
Toutes les communes	1.755,5	1.801,4	1.847,8	1.847,8	2.054,7
Ville	461,9	462,7	453,1	453,1	527,8
Part de la Ville en %	26,3 %	25,7 %	24,5 %	24,5 %	25,7 %

Le pourcentage des recettes de l'ICC et du FDGC accordé à la Ville a augmenté pour le budget 2019 (25,7 %) par rapport au budget rectifié 2018 (24,5 %), du fait de l'augmentation du pourcentage d'ICC accordé à la Ville qui passe de 41,1 % à 44,2 %. Néanmoins, le pourcentage total accordé à la Ville estimé au budget 2019 (25,7 %) se situe à un niveau inférieur par rapport à ce qu'il était avant la réforme (26,3 %). Il est à noter que, selon le STATEC, la population de la Ville a diminué au 1^{er} janvier 2017, alors que par la suite la population est de nouveau en augmentation et en ligne avec le nombre de résidents compté par le Biergercenter.

V.1.2 Dépenses ordinaires

en mio €

	C2017	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
31 Personnel	340,1	353,4	356,9	+1,0 %
<i>sans sapeur-pompiers</i>	319,4	341,6	356,8	+4,5 %
32 Administration	12,7	15,9	15,7	-1,3 %
33 Bâtiments	23,1	26,6	27,6	+3,8 %
34 Véhicules	9,2	11,2	11,0	-1,8 %
35 Exploitation	94,4	118,4	115,4	-2,5 %
36 Subventions et participations	30,8	36,2	40,2	+11,1 %
39 Régularisations	20,1	1,6	1,7	-6,3 %
Total des dépenses ordinaires	530,4	563,3	568,5	+0,9 %

Le budget 2019 prévoit une augmentation de 0,9 % par rapport au budget rectifié 2018. Il y a lieu de relever que l'augmentation modérée de seulement 1,0 % des frais de personnel s'explique par la reprise au 1^{er} juillet 2018 des sapeur-pompiers professionnels par le nouvel établissement public CGDIS. Hors frais de personnel du service Incendie et Secours, les frais de personnel des autres services de la Ville augmentent de 4,5 % au budget 2019.

Au niveau des dépenses ordinaires, plusieurs postes méritent d'être relevés :

- au niveau du poste subventions et participation :
 - les subventions affectées prévoient une augmentation substantielle avec une inscription au budget rectifié 2018 de 1,8 million et au budget 2019 de 2,7 millions (augmentation des subsides sportifs) ;
 - les participations à caractère général prévoient une augmentation significative avec une inscription au budget rectifié 2018 de 6,6 millions et au budget 2019 de 8,7 millions (augmentation de la contribution au financement du CGDIS).

V.2 Le budget extraordinaire

V.2.1 Recettes extraordinaires

en mio €

	C2017	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
12 Bâtiments	2,0	3,6	1,0	-72,22 %
13 Infrastructures	14,4	0,4	4,5	/
15 Equipements et véhicules	0,3	0,3	3,3	/
16 Subventions et participations	41,6	65,8	78,6	+19,45 %
17 Immobilisations financières	8,6	0,0	0,0	0,0 %
19 Régularisations	16,0	19	7,4	-61,05 %
Total des recettes extraordinaires	82,9	89,1	94,8	+6,40 %

Les recettes extraordinaires évoluent de 82,9 millions d'euros en 2017 à 89,1 millions en 2018 et 94,8 millions au budget 2019.

Ce niveau s'explique par les recettes extraordinaires liées au poste subventions et participations.

Les subventions et participations se chiffrent 78,6 millions, dont 10,7 millions de remboursement par l'État pour la construction du Centre national d'incendie et de secours, 15,0 millions de subside du Ministère des Sports pour la construction du Stade national de football, 10,6 millions pour les subventions de la convention Pacte Logement et 7,1 millions pour des recettes extraordinaires d'infrastructures (PAP rue des Aubépines).

Les recettes extraordinaires progressent de manière générale de 14,4 % en 2019 par rapport à 2017. Il faut noter une augmentation substantielle de la participation de l'État aux frais de construction et d'aménagement de logements locatifs. Les subventions et participations ayant trait au logement passent de 6,9 millions en 2017 à 11,6 millions au budget 2019.

V.2.2 Dépenses extraordinaires

en mio €

	C2017	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
41 Administration	4,9	5,7	7,4	+29,8 %
42 Bâtiments	89,6	115,2	137,4	+19,3 %
43 Infrastructures	56,5	78,1	84,0	+7,6 %
44 Réseaux	42,0	72,3	79,3	+9,7 %
45 Equipements et véhicules	17,9	19,1	34,5	+80,6 %
46 Subventions et participations	1,9	2,1	2,0	-4,8 %
47 Immobilisations financières	16,5	17,8	6,1	-65,7 %
49 Régularisations	19,4	7,4	10,6	+43,2 %
Total des dépenses extraordinaires	248,7	317,7	361,3	+13,7 %

Le budget 2019 se caractérise par un niveau toujours plus élevé des investissements (+13,7 %), comme en témoignent les dépenses extraordinaires qui passent de 248,7 millions d'euros au compte 2017 à 317,7 millions au budget rectifié 2018 et à 361,3 millions au budget 2019. La volonté politique est de maintenir ce niveau élevé pour investir dans le développement des infrastructures de la Ville.

Cette politique d'investissement conséquente est appuyée par une multitude de projets. Les projets d'envergure qui transformeront le paysage urbanistique de la Ville de Luxembourg ont été évoqués dans la section II du présent rapport.

VI. Conclusions

La volonté du collège échevinal d'investir de manière ambitieuse et volontariste dans l'avenir de notre Ville sous-tend le budget 2019.

Si l'évolution actuelle perdure, le rythme des investissements devra être soutenu dans les budgets des prochaines années, et il conviendra de s'assurer que les projets soient réalisés avec la célérité nécessaire afin de maintenir la haute qualité de vie dont jouissent les résidents et de garantir l'attractivité de la Ville pour les visiteurs.

Dans le contexte des projets, il convient de souligner l'importance de la connectivité des infrastructures et de la digitalisation des services. D'une part, tous les projets d'infrastructures, y compris de mobilité, devraient continuer d'intégrer les concepts innovants et systèmes intelligents les plus modernes disponibles sur le marché afin d'en améliorer la performance (notamment dans le domaine de la mobilité). D'autre part, l'effort de digitalisation des services doit encore être renforcé pour permettre aux citoyens d'effectuer un maximum de démarches en ligne. Dans ce cadre, il y a lieu de saluer l'initiative du Conservatoire de musique de vouloir mettre en œuvre un outil d'inscription en ligne. Ce type d'outil devrait d'ailleurs être déployé pour toutes les activités de sport ou autres proposées par la Ville ou organisées par d'autres acteurs dans les locaux de la Ville, tels les cours offerts par divers clubs sportifs ou culturels ou même par les musées implantés sur le territoire de la Ville.

Il y a encore lieu de noter que des considérations écologiques sous-tendent le budget 2019 (introduction des Vel'oh électriques, concept piétons, achat de bus électriques et hybrides, renaturation de la Pétrusse, aménagement du plus grand parc urbain au Ban de Gasperich, etc.). À l'avenir, les efforts d'optimisation écologique de tous les projets et services de la Ville seront bien entendu à poursuivre pour le bien-être de ses habitants.

Finalement, il échet de constater que le déficit de 53,5 millions d'euros prévu au budget 2019 est largement couvert par les réserves que la Ville a accumulées au cours d'années antérieures grâce à une gestion rigoureuse des finances et qui permettent de prévoir les projets d'infrastructures indispensables qui projettent la Ville dans un avenir qui s'annonce prometteur.

Luxembourg, le 26 novembre 2018

Héloïse Bock

VII. Annexes

Addition horizontale des recettes ordinaires

	en mio €				
	C2017	B2018	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
21 Impositions communales	94,8	84,4	100,3	104,7	+ 4,4%
22 Recettes propres	142,4	139,8	141,0	142,1	+ 0,8%
23 Subventions et participations	455,9	450,0	451,5	516,6	+ 14,4%
24 Remboursements	18,1	19,0	17,2	16,6	- 3,5%
29 Régularisations	3,5	1,7	1,5	1,6	+ 6,7%
Total des recettes ordinaires	714,7	694,9	711,5	781,6	+ 9,9%

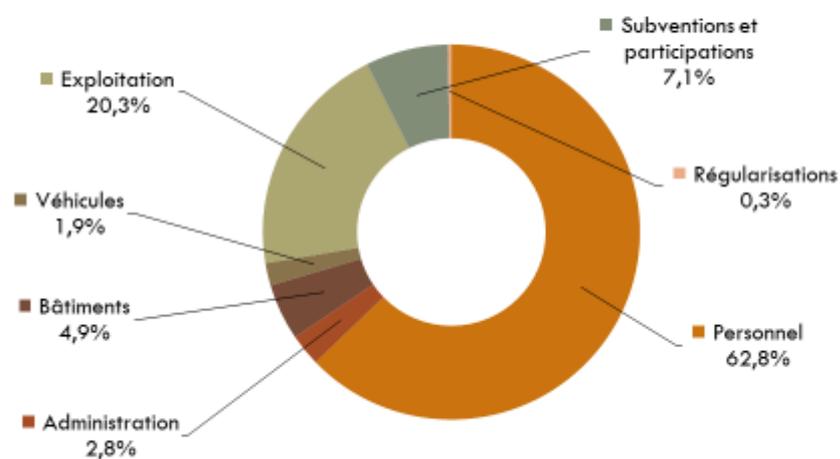


Addition horizontale des recettes ordinaires

	en mio €				
	C2017	B2018	BR2018	B2019	B2019 VS BR2018
21 Impositions communales	94,8	84,4	100,3	104,7	+ 4,4%
22 Recettes propres	142,4	139,8	141,0	142,1	+ 0,8%
23 Subventions et participations	455,9	450,0	451,5	516,6	+ 14,4%
24 Remboursements	18,1	19,0	17,2	16,6	- 3,5%
29 Régularisations	3,5	1,7	1,5	1,6	+ 6,7%
Total des recettes ordinaires	714,7	694,9	711,5	781,6	+ 9,9%



Addition des dépenses ordinaires B2019



Impact création CGDIS au 01/07/2018

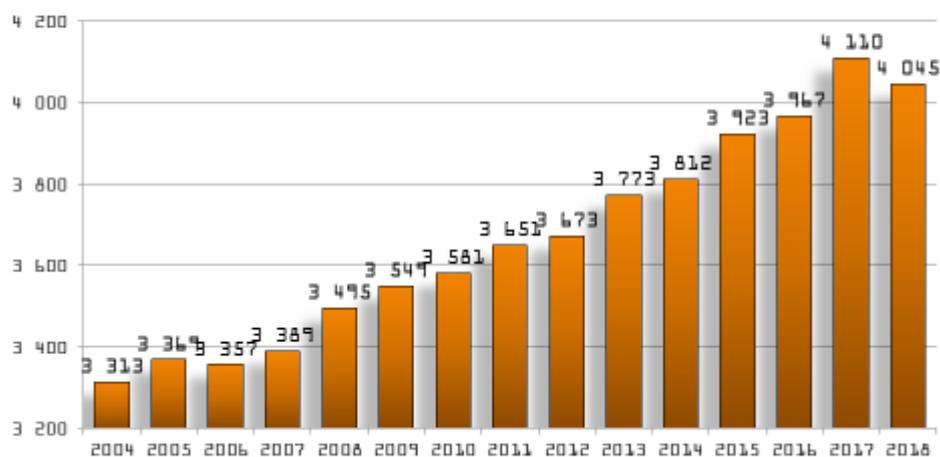
	C2017	B2018	BR2018	B2019
Recettes ordinaires	1,9	0,9	1,0	0,0
Dépenses ordinaires	21,8	17,7	15,2	4,7
Recettes extraordinaires	1,4	14,7	6,1	10,7
Dépenses extraordinaires	14,6	24,3	25,7	26,3
Résultat	-33,1	-26,4	-33,8	-20,3



Personnel

Evolution de l'effectif 2004-2018

10



Analyse globale des investissements

13

en mio €

	Devis	Exercices antérieurs	BR2018	B2019
Investissements courants			60,0	87,6
Pacte logement-régularisation			7,4	10,6
Projets votés	1.281,1	519,4	204,3	215,4
Projets non votés	584,0	2,3	8,0	37,9
Acquisitions terrains			33,0	5,0
Acquisitions bâtiments			3,0	3,0
Autres			2,0	1,8
Total des dépenses extraordinaires			317,7	361,3



Pacte logement

14

en mio €

	C2017	B2018	BR2018	B2019
Recettes extraordinaires : Recettes de l'Etat	19,0	8,2	7,4	10,6
Dépenses extraordinaires : Dotations au fonds	19,0	8,2	7,4	10,6
Reprise sur fonds en recette	16,0	19,0	19,0	7,4
Crèches	0,0	0,0	0,0	4,0
Foyers scolaires	0,0	10,0	10,0	0,0
Canalisation	0,0	5,0	5,0	3,4
Logements	0,0	2,7	2,7	0,0
Eaux	0,0	1,3	1,3	0,0
Enseignement fondamental	16,0	0,0	0,0	0,0

